# COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 08 juin 2021 à 19 heures 30

<u>Présent(e)s</u>: CARREL Denis, CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, JACQUIN Michel, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, BARRAZ Pauline, VILLAIN Marie. TISSOT Julien - BERGIN Frédéric

#### Secrétaire de séance : BARRAZ Pauline

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme BARRAZ Pauline est désignée secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### 1°- Location terrains sans bail:

M. JACQUIN Michel, intéressé à l'affaire quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant des locations de terrains ne faisant pas l'objet d'un bail comme indiqué ci-dessous. Le montant de ces locations sera recouvré pour 2 ans soit pour l'année 2021 et 2022.

- Parcelle ZY16 (6a47) : RICHARD François : 15 €
- Parcelle ZP 7 (16a42): JACQUIN Michel: 26 €
- Parcelle ZC 89 (13a50) : NOVEL Denis : 30 €
- Parcelle ZE 61(17a94): NOVEL Denis: 22 €

# <u>2°- Acquisition d'une surface de terrain issue de la parcelle de M. Tendey et Mme Mazelier :</u>

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'acquérir une surface de 4 ca issue de la parcelle cadastrée YA 66 située au lieu-dit Freydière Haut appartenant à Mme MAZELIER Virginie et M. TENDEY Kevin. Cette acquisition permettra d'améliorer la sécurité de la circulation sur la route de Freydière Cette nouvelle parcelle sera cadastrée YA 117. Le Conseil Municipal fixe le prix d'achat à 1 euro/m2 et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cet acte.

### <u>3°- Acquisition d'une surface de terrain issue de la parcelle de M. Botineau :</u>

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide dans le cadre d'une procédure d'alignement, d'acquérir une surface de 17ca issue de la parcelle cadastrée ZH 136 située au lieu-dit Le Boisson-Impasse de Chante Grue appartenant à M. BOTINEAU Karl. Le Conseil Municipal fixe le prix d'achat à 1 euro/m2 et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cet acte.

#### **Questions diverses:**

. La commune possède un pulvérisateur dont elle ne se sert plus en raison de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. Elle décide dans le cadre de la délégation donnée au

Maire par délibération en date du 9 juin 2020 de céder ce bien à la SARL Thouvard pour un montant de 400 euros.

. <u>Elections du 20 et 27 juin</u> : les plannings pour la tenue des bureaux de vote seront transmis à chaque élu (e) par mail

Fait à Châteauneuf, le 09 juin 2021

Le Maire, Christelle HUGONOT



La secrétaire de séance, Pauline BARRAZ

